

DOMINAINE PUBLIC DP

Zurich, la cité (trop) modeste

PAS FACILE D'ÊTRE la plus grande ville de Suisse. D'en être non seulement la plus forte concentration urbaine, mais aussi la métropole économique et financière, la capitale médiatique et l'incontournable relais culturel sur le parcours mondial des arts et des idées.

Par sa puissance, Zurich suscite à la fois jalousie et méfiance. On envie son influence, son ouverture, sa plénitude urbaine. On dénonce son arrogance, son conservatisme, la menace qu'elle représente pour l'équilibre interrégional et la cohésion nationale. On admire et on craint à la fois ses audaces de grande ville. De son côté, Zurich se sent incomprise et douloureusement paradoxale: elle a la force mais aussi

Difficile d'être la plus grande ville de Suisse!

la fragilité des grandes unités, vit les problèmes urbains avant et plus intensément qu'ailleurs; elle connaît sur son territoire les mètres carrés les plus précieux de Suisse et les aides sociales les plus coûteuses. Planète en modèle réduit, la plus globalisée des villes suisses juxtapose les banques et les pauvres. Zurich exerce une fascination certaine, notamment par son immense richesse et sa diversité culturelle, par son goût de l'expérimentation sociale et par son engagement écologique. Mais elle hésite entre complexe de supériorité et modestie exagérée.

Plaque tournante du trafic aérien, seule agglomération suisse approchant le million d'habitants, dotée d'une École polytechnique mondialement renommée, Zurich se situe de

plain-pied au niveau international et se réfère aux grandes cités du continent. Elle en oublierait parfois la Suisse, repliée dans son réduit politique – et déployant ses investissements sur toute la planète. Mais Zurich se rappelle qu'elle a besoin d'un *Hinterland*, qui lui vaut d'être la première dans le pays au lieu de se retrouver dans le gros du peloton des villes d'Europe. Qui lui vaut aussi son statut de *hub* helvétique. Or justement: Swissair menace de quitter en partie son port d'attache et de jouer à Kloten un tour analogue à celui qui a tant fait enrager à Cointrin. Si l'aéroport intercontinental de

Zurich ne peut se développer comme souhaité, Swissair rabattra le départ de ses grandes lignes

sur Francfort ou Milan.

De quoi rendre Zurich soudain (trop?) modeste. Elle n'ose pas envoyer un(e) second(e) représentant(e) au Conseil fédéral; elle n'ose pas critiquer un projet venu d'Outre-Gothard ou d'Outre-Sarine, de peur de se faire ratatiner au nom du respect des minorités.

N'était la richesse de Zurich, n'était sa manière forte d'imposer l'usage de l'anglais plutôt que des langues nationales, on pourrait imaginer que Zurich, dans un excès de modestie corrigeant son excès d'assurance, se pense à son tour comme une minorité – à peine plus nombreuse que la Romandie. La cohésion nationale en prendrait un méchant coup, dont le fédéralisme lui-même ne se remettrait pas.

YJ

L'égalité, sans poudre aux yeux

La succession des conseillers fédéraux Cotti et Koller s'intègre dans le débat, plus large, de l'égalité entre hommes et femmes. Espérons que la discussion ne s'arrêtera pas après l'élection.

AL'OCCASION DE l'élection complémentaire au Conseil fédéral, le Parti démocrate-chrétien prétend « écrire l'histoire de la promotion des femmes ». L'ambition est plus prosaïque. Cette formation, en régulière perte de vitesse électorale, lutte en réalité pour sa survie gouvernementale. Dans ces conditions, la carte féminine n'est pas à négliger à l'approche des élections fédérales de l'automne: le souvenir de la colère des femmes lors de l'éviction de Christiane Brunner, en mars 1993, reste dans la mémoire des députés. Il faut bien sûr mentionner aussi la pression constante des femmes démocrates-chrétiennes qui, ces dernières années, ont accompli un travail considérable au sein du parti pour y affirmer leur place.

Un réveil difficile

Si le PDC avait vraiment voulu écrire l'histoire, il aurait dû se réveiller plus tôt. Par exemple, il y a douze ans, en proposant des candidates et non un ticket exclusivement masculin. Ou il y a deux ou trois ans, en remerciant ses deux magistrats qui quittent aujourd'hui le gouvernement, fatigués et malades. Des députées compétentes étaient alors disposées à entrer au sein de l'exécutif.

On a dit de Rita Roos et de Ruth Metzler que personne n'aurait pensé à elles si elles étaient des hommes. La remarque est juste: on n'a jamais fait appel à des conseillers d'État débutants sans expérience fédérale. Le Parlement préfère sélectionner en son sein des visages connus. Ce faisant, il ignore un capital considérable de compétences à l'échelon des cantons et des villes.

Dans les médias, on a regretté l'absence de véritables programmes politiques de la part des candidates et candidats. Comme s'il s'agissait d'élire un premier ministre disposant d'une majorité parlementaire aux ordres. Des prétendantes et prétendants à l'exécutif, on aimerait connaître leurs grandes orientations, leurs visions d'avenir et non un catalogue complet de recettes sur tout et rien. Le programme de gouvernement, c'est des délibérations du Collège qu'il est issu, c'est dans les débats du Parlement et les votations populaires qu'il prend forme définitive.

La promotion politique des femmes ne prendra pas fin avec l'élection

d'une deuxième femme au Conseil fédéral. Ni avec la troisième et la quatrième. Elle sera enfin réalisée lorsque la probabilité de voir une femme occuper un poste de responsabilité équivalra à celle des hommes. Pour atteindre cet objectif, il faudra d'abord résoudre des problèmes autrement plus trapus que la recherche d'une candidate acceptable: un nouvel équilibre entre vie professionnelle et vie privée, une véritable reconnaissance sociale de la maternité comme de la paternité, deux exigences sans lesquelles l'égalité entre hommes et femmes ne restera que poudre aux yeux et faux dans les titres.

jd

JOURNÉE DES FEMMES

Une falsification historique

8MARS, ON fête les femmes. On loue leurs qualités et leurs compétences politiques. Et pourtant, la grande Histoire les laisse dans l'ombre. L'origine de la journée qui leur est consacrée n'échappe pas à la mystification.

Lancée en 1910 par Clara Zetkin – militante communiste allemande, de la ligne spartakiste – au Congrès international des femmes socialistes, l'idée d'une « Journée des Femmes » sera reprise par Lénine en 1921. Il fixe la date du 8 mars pour célébrer la grève des ouvrières à Saint-Petersbourg, qui marque le début de la Révolution de 1917. Le 8 mars 1948, à l'appel du Parti communiste et de la CGT, cent mille femmes défilent à Paris. Pour dédouaner la Journée de son identification avec les pays de l'Est, l'*Humanité* publie, le 5 mars 1955, une histoire de grève de couturières new-yorkaises en 1857, inventée de toutes pièces. C'est encore aujourd'hui l'explication retenue.

En Suisse, c'est en 1914 que la première Journée des femmes réunit 600 personnes à Genève. En 1946, la Journée des femmes sort du giron de la gauche. Des représentantes d'une trentaine de groupements et associations féminines du canton de Vaud signent l'invitation du 8 mars.

1981 consacre la plus grande manifestation des femmes de Suisse, avec 4000 participantes revendiquant l'égalité des droits.

gs

Un nouveau souffle à trouver

La Confédération renfloue provisoirement l'aide fédérale au logement. Faut-il continuer à encourager la construction alors qu'il y a pléthore d'appartements?

LA CONFÉDÉRATION A perdu 270 millions de prêts ou de cautions consentis à des promoteurs aujourd'hui en faillite. Elle s'attend à une nouvelle ardoise de 370 millions. Mais personne n'ose de trop sévères critiques. L'État a fait moins mal que les banques, qui ont perdu 40 milliards dans l'immobilier depuis le début de la crise.

Les déboires de l'aide fédérale au logement résultent d'abord du système,

Lausanne, coopérative prospère

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE d'habitation de Lausanne (SCHL) observe avec détachement les difficultés de l'aide au logement. Elle compte deux tiers de logements libres et un tiers seulement de subventionnés. Elle s'est d'ailleurs payé le luxe, en 1997, de rembourser intégralement les 6,5 millions de francs prêtés pour 127 appartements construits avec l'aide de la Confédération. Bernard Meizoz, son président explique: la solidité financière de la coopérative lui permet de trouver auprès des banques des conditions de prêt plus favorables que celles offertes par Berne.

Le «miracle» de la SCHL réside dans sa gestion conservatrice. Fondée il y a 79 ans, elle est propriétaire de 1630 logements, une part modeste au vu des quelque 10000 logements coopératifs du canton de Vaud. La SCHL a su éviter les dérapages spéculatifs et peut se permettre de dégager un bénéfice et de servir 5% d'intérêts sur son capital social. Elle maîtrise le niveau de ses loyers et ne compte aucun logement vacant.

La SCHL ne snobe cependant pas l'aide fédérale. Elle procède systématiquement à la rénovation de ses logements et obtient, pour ses coopérateurs, les versements à fonds perdus versés par Berne. Elle a même obtenu l'an passé un tiers de contingent fédéral affecté à l'aide à la rénovation.

mis en place en période de prospérité. L'idée, astucieuse à l'époque, consistait à offrir des capitaux à des taux progressifs. Les cadeaux de départ étaient corrigés par la suite. Les promoteurs pouvaient mettre sur le marché des logements à des prix initialement abordables mais majorés tous les deux ans de quelque 6%. Ce système leur permettait le remboursement de l'aide fédérale en 25 à 30 ans. Il a fonctionné à satisfaction pendant la longue période de pénurie d'appartements. Les coûts du terrain et de la construction faisaient alors grimper les loyers en permanence. Les subventionnés restaient avantageux. La mécanique s'est enrayée avec la crise. Les logements subventionnés, devenus trop chers se sont vidés.

Au secours des entrepreneurs

L'aide fédérale, soumise à la pression des politiques, a aussi fossoyé son propre crédit. Les statistiques sont cruelles (voir infra). Depuis sa création en 1975 et pendant la longue période de pénurie, elle a mis très peu de logements sur le marché. En revanche, elle a subventionné à tour de bras dès l'effondrement du marché en 1990. Les promoteurs-entrepreneurs ont découvert les vertus de l'aide sociale au logement dès le moment où ils ne pouvaient plus faire d'affaires sur le marché libre. Et comment Berne pouvait-elle refuser son aide, alors qu'il s'agissait de sauvegarder des emplois dans la construction? On a donc construit des logements inutiles et difficiles à louer.

Le système a permis, en outre, de tourner très légalement le système de protection des locataires. Le dernier numéro de *Droit au logement* rappelle que les appartements subventionnés échappent expressément à la législation sur les loyers abusifs. En rachetant des immeubles anciens avec les subventions fédérales, la Fondation Locacasa a pu sans difficulté majorer des loyers autrefois protégés par le Code des obligations.

Les défauts et les dérapages de l'aide au logement militent d'évidence pour une réforme du système. Le gouvernement aimerait se décharger de la tâche sur les cantons. Aléatoire. On a vu avec l'assurance maladie ce qu'il advient

lorsqu'on leur abandonne une tâche sociale. D'ailleurs, la nouvelle Constitution fédérale soumise à notre approbation le 18 avril prochain prévoit, à son article 108, que «La Confédération encourage la construction de logements».

La réforme la plus radicale d'une aide fédérale maintenue consisterait à se détourner de la subvention à la pierre pour se concentrer sur une aide à la personne: ces «paiements directs» aux personnes dans le besoin permettraient une intervention facile à moduler en fonction de l'évolution de la situation des personnes assistées.

Dans un rapport à l'intention du Conseil fédéral, l'Office fédéral du logement n'entend pas renoncer à l'aide à la pierre. Les subventions fédérales permettraient d'orienter la construction ou la rénovation vers des logements «écologiques», garantissant une utilisation rationnelle de l'énergie, de l'eau et du sol, et l'emploi de matériaux locaux ayant une longue durée de vie. Les subventions iraient aux seuls maîtres d'ouvrage d'utilité publique comme les coopératives d'habitation. Pour éviter les ghettos subventionnés, l'aide devrait favoriser les projets mixtes où cohabiteraient, dans un même complexe, les logements libres et subventionnés.

Resterait, bien sûr, à piloter avec bon sens cette nouvelle aide fédérale intelligente et ciblée. *at*

Logements encouragés par Berne

	Location	Propriété
1976	1362	118
1980	1035	325
1985	1570	502
1989	1769	1116
1990	2574	1277
1991	6427	4240
1992	5975	4037
1993	9714	3433
1994	7135	3114
1995	5333	2671
1996	3310	2811
1997	2667	1486
1998	847	982

Les CFF se font les complices d

La loi fiscale américaine encourage, par des déductions autorisées, l'investissement des sociétés US hors des frontières. Les grandes multinationales en profitent pour investir fictivement et alléger réellement leurs charges fiscales; cent-cinquante entreprises suisses, quelques-unes publiques, se prêtent à ce jeu. Il porte sur plusieurs milliards et le gain sur plusieurs centaines de millions. Avec la bénédiction du Conseil fédéral.

LA RÉPONSE DU Conseil fédéral du 1^{er} mars 1999 à l'interpellation du conseiller national vaudois Pierre Aguet n'a pas été relayée par les médias. Elle met pourtant crûment en lumière des pratiques d'argent facile, opérées cyniquement et approuvées avec laxisme.

Déjà Escobar, le Jésuite espagnol

Les opérations de troc (*swap*) qui, à terme, par exemple trois mois, se règlent au moyen d'une opération en sens inverse sont courantes dans le monde de la finance et du commerce. Francs suisses échangés contre des dollars, puis en dollars contre des francs suisses; francs contre marchandises, puis ces marchandises contre francs. Ces opérations peuvent être spéculatives, selon la variation des taux de change ou la plus-value/moins-value des biens. Les contrats précisent les conditions.

Mais l'opération de l'aller et celle du retour peuvent-elles avoir lieu simultanément? C'est apparemment absurde puisqu'on ne laisse pas le temps de dégager les avantages de l'échange. Sa simultanéité annule le *swap*... sauf si les termes du contrat changent. J'achète un bien 100 francs, puis je le revends immédiatement 50 francs à la même personne. Quel avantage alors? C'est que j'ai acheté à crédit et revendu

comptant. L'achat-vente dissimule un prêt à des conditions usuraires. Les Jésuites avaient mis au point ce système pour tourner l'interdit du prêt à intérêt, imposé par l'Église (voir encadré). Les multinationales l'ont réactualisé pour tourner le fisc américain.

Vente et location-achat

Le premier système, vente au comptant et rachat-leasing à un prix inférieur (c'est de l'usure à l'envers) fut pratiqué jusqu'en 1995, mais laissons le Conseil fédéral lui-même le décrire!

«Avec la transaction *«sale and lease back»*, la partie contractante suisse vend un objet à un investisseur américain et renonce donc à en être le propriétaire. Le vendeur loue alors immédiatement l'objet vendu et l'utilise jusqu'à la fin du contrat de leasing. Après l'expiration du contrat, l'entreprise suisse rachète généralement l'objet, cela à un prix convenu d'avance. La transaction *«sale and lease back»* a perdu son attrait financier en avril 1995, suite à une modification de la loi fiscale américaine.»

Location et sous-location

Il est possible aussi de louer, puis de sous-louer au locataire! Voici l'exposé didactique du Conseil fédéral.

«Avec la transaction *«lease and lease back»*, prédominante depuis 1995, le

Les indignations de Pascal

LES CASUISTES AVAIENT déjà mis au point des doubles contrats destinés à rendre possible les prêts à taux élevé. Pascal s'en indignait (*Les Provinciales*, «Huitième lettre»).

«[...] Une des meilleures, à mon sens, car nous en avons à choisir, c'est celle du contrat Mohatra. Le contrat Mohatra, mon Père? Je vois bien, dit-il, que vous ne savez ce que c'est. Il n'y a que le nom d'étrange. Escobar vous l'expliquera au tr. III, ex. 3, n. 36: Le contrat Mohatra est celui par lequel on achète des étoffes chèrement et à crédit, pour les revendre au même instant à la même personne argent comptant et à bon marché. Voilà ce que c'est que le contrat Mohatra par où vous voyez qu'on reçoit une certaine somme comptant, en demeurant obligé pour davantage. Mais mon Père, je crois qu'il n'y a jamais eu qu'Escobar qui se soit servi de ce mot-là: y a-t-il d'autres livres qui en parlent? Que vous savez peu les choses! me dit le Père. Le dernier livre de Théologie Morale qui a été imprimé cette année même à Paris parle du Mohatra, et doctement. Il est intitulé *Epilogus Summarum*. C'est un abrégé de toutes les sommes de théologie, pris de nos Pères Suarez, Sanchez, Lessius, Fagundez, Hurtado, et d'autres casuistes célèbres, comme le titre le dit. Vous y verrez donc en la page 54: Le Mohatra est quand un homme, qui a affaire de vingt pistoles, achète d'un marchand des étoffes pour trente pistoles, payables dans un an, et lui les revend à l'heure même pour vingt pistoles comptant.»

léournement d'une loi fiscale

partenaire suisse loue un objet d'investissement à un investisseur américain. Outre ce «contrat principal de location», les deux parties concluent simultanément un contrat de «sous-location», qui permet de relouer ce même objet à l'entreprise suisse. Ce contrat porte sur une période de location de base et sur une prolongation. À la fin de la période de location de base, l'entreprise suisse peut réacquiescer tous les droits et prétentions contractuels du partenaire américain, tels qu'ils résultent du contrat principal de location, et mettre fin ainsi à toute la transaction. Le gain du partenaire suisse résulte des conditions du contrat de sous-location, financièrement plus avantageuses par rapport au contrat principal de location. L'avantage constitué par cette valeur actuelle nette est estimé, après déduction de tous les coûts de transaction, à 4-9% de la valeur commerciale de l'objet d'investissement. L'avantage économique de l'investisseur américain résulte de la différence entre les effets du sursis d'impôts généré par le leasing et la valeur actuelle nette existant au niveau du partenaire suisse.»

L'ampleur de l'opération

Selon l'interpellateur Aguet, participant à ces pratiques les Chemins de fer rhétiques, le BLS, les entreprises de transport zurichoises, appenzelloises, les CFF et des administrations publiques bernoises (sic). Le Conseil fédéral ne dément pas en ce qui concerne les CFF.

«Nous connaissons les affaires de leasing opérées entre des partenaires suisses et des partenaires des États-Unis d'Amérique. [...] Les CFF ont fait usage de cette possibilité à plusieurs reprises: jusqu'en 1995, les CFF ont conclu cinq contrats «*sale and lease back*», pour un volume global dépassant 800 millions de dollars américains. En 1997, deux contrats «*sale and lease back*» ont été signés pour un montant global de 400 millions de dollars.»

Jugements

Le Conseil fédéral couvre l'opération. Pour les CFF, il invoque l'art. 32, al. 2 de la loi les régissant, qui les autorise à recourir «aux modalités de financement telles que, en particulier, le lea-

sing et la location, pour autant qu'elles se révèlent avantageuses du point de vue économique». Il est pourtant évident que cette disposition s'applique aux activités réelles des CFF et non pas à des opérations fictives.

Quant au fisc américain, le Conseil fédéral se contente de dire que ce dernier a «récemment émis des critiques» et qu'il «examine actuellement en détail les questions en suspens». Même sans connaître la loi américaine, il est pourtant évident que le Département des finances des États-Unis ne peut financer avec l'argent des contribuables des investissements qui ne correspondent à aucune réalité.

Peu de risques

Mais en guise de jugement, le Conseil fédéral se complait plutôt à dire que l'opération est sans risques, en énumérant tout le beau monde de la finance et le beau linge des fiduciaires qui participent à l'opération, en prélevant naturellement leurs commissions.

«Les risques courus par le partenaire suisse peuvent être qualifiés de minimes, du moins pour les contrats «*sale and lease back*», négociés selon des critères professionnels: les instruments financiers choisis garantissent la couverture des risques de change et d'intérêt pour les paiements à effectuer en dollars. Le risque de faillite de la banque de dépôt semble très faible, du moins lorsqu'une grande banque renommée est sélectionnée. Tous les risques inhérents aux impôts et aux modifications du droit américain sont, en principe, assumés par l'investisseur des États-Unis. Enfin, le partenaire américain ne peut pas faire faillite, car les contrats sont conclus avec une fiduciaire intervenant en qualité d'intermédiaire («US Trust») et non directement avec l'investisseur américain.»

Complicité active

En fait, il s'agit d'une complicité active à un détournement de la loi fiscale américaine. La convention de diligence des Banques suisses condamne de telles pratiques. L'interpellateur désigne nommément le Crédit suisse. La commission chargée du respect de la convention (ou la Commission fédérale des banques) ferait bien de jauger et de juger l'affaire. Quant au Conseil fé-

déral, qui n'ignore pas pourtant que notre pays est entaché du soupçon d'oasis fiscale, comment peut-il officiellement couvrir de telles pratiques? Sa prise de position est indigne. Quelle décadence si la recherche de recettes à tout prix pousse des entreprises, dont la raison d'être est le service public, à concocter des activités parasitaires, certes profitables, mais dénotant une totale absence de moralité. Comment ose-t-on gagner des millions par simple échange de contrats-trompe-le-fisc?

ag

Pistes

DANS SON BILLET du *Peuple Valaisan* du 26 février, Liliane Andrey, la présidente du Parti socialiste du Valais romand, écrivait, à propos des conséquences sociales des bilatérales avec l'Union Européenne: «Les syndicats, qui n'ont pas réussi à anticiper les accords nécessaires avec le patronat pendant la période de négociation, se retrouvent aujourd'hui face à des responsables économiques qui n'ont pas l'intention de jouer franc jeu dans la préparation de l'acceptation des bilatérales par le peuple.»

Bonne occasion de poser la question: en Suisse, à part les spéculateurs, qui anticipe? C'est beau le pragmatisme et les pieds sur terre, mais ne devrait-on pas songer à préparer plus sérieusement l'avenir – proche ou lointain?

D'UN VIEUX *Mémorial chronologique des principaux événements de l'histoire de la Suisse méridionale, maintenant le Canton de Vaud*, dont je ne sais rien de plus parce que le nom de l'auteur manque, je cite ce passage: «1684 l'usage du tabac est défendu, comme étant coûteux et insalubre; tout le tabac qu'on peut trouver est brûlé sur les places publiques.» En 1999, la lutte contre le tabac continue. À quoi donc servent les interdictions? Cette histoire ne nous montre-t-elle pas qu'il y a d'autres solutions à envisager, qui seraient plus efficaces? cfp

Directe ou non, la démocratie reste à conquérir

Paru à fin 98, un essai de Yannis Papadopoulos resitue historiquement l'institution de la démocratie directe, une invention soi-disant helvétique. L'auteur démythifie cette démocratie modèle et explore de nouvelles voies.

LES SUISSE SONT fiers de leurs institutions de démocratie directe. Ils regardent même avec une certaine condescendance les démocraties purement représentatives, en quelque sorte inachevées. Dans son récent ouvrage, *Démocratie directe*, le politologue Yannis Papadopoulos prend la distance critique nécessaire à une plus juste appréhension de cette forme particulière de gouvernement. Une forme qui n'est ni pire ni meilleure que d'autres, mais simplement nôtre.

La démocratie directe est une idée importée

L'auteur nous rappelle d'abord que les droits populaires existent également ailleurs, même s'ils sont moins étendus que chez nous. De quoi modérer notre suffisance. D'ailleurs l'engouement pour la participation directe du peuple est un peu partout à la hausse, alors que le scepticisme à leur égard tend à se développer en Suisse.

Rappel utile également, la démocratie directe moderne n'est pas une invention helvétique. Sans les idées des Lumières et les débats sur la souveraineté populaire, ouverts par les révolutions française et américaine, la démocratie directe ne se serait pas développée en Suisse au XIX^e siècle. À charge de revanche, la Suisse servit plus tard d'exemple à l'Amérique lorsque plusieurs de ses États entreprirent de démocratiser leurs institutions. Mais gardons-nous de croire pour autant que ce produit est sans autre exportable. La comparaison avec l'Italie et les États-Unis montre que des droits populaires identiques peuvent induire des effets fort différents.

On sait à quel point la démocratie directe a contribué à l'intégration des différentes forces politiques et sociales, les vaincus du Sonderbund d'abord, la gauche ensuite, et à forger le fameux esprit de consensus. Mais cette même démocratie directe peut également exacerber les antagonismes, favoriser les règlements de compte, exprimer une crise de la représentation, comme semblent le montrer les votations populaires en relation avec le phénomène de mondialisation.

Ce double visage de la démocratie directe, Papadopoulos en fait l'inventaire

minutieux, qu'il restitue dans le vieux débat sur le rôle des élites et du peuple, sur l'exigence de participation et celle de gouvernabilité. La démocratie directe est source puissante de légitimation des décisions, mais aussi arme efficace dans les mains des intérêts organisés pour préserver leurs rentes de situation. Les possibilités accrues de participation qu'elle offre n'empêchent pas l'exclusion des groupes sociaux désavantagés. Dans un contexte d'individualisation croissante et d'affaiblissement de la solidarité, elle ne représente pas une garantie pour les droits des minorités.

L'auteur examine des solutions alternatives comme la démocratie électronique, la démocratisation de l'économie, les techniques délibératives et de négociations dans la mise en œuvre des politiques publiques. Aucune ne convainc vraiment. Si Yannis Papadopoulos se garde de nous livrer les clés de la démocratie du futur, du moins nous fournit-il les éléments d'analyse nécessaires à une réflexion collective sur le devenir démocratique du vivre ensemble. *jd*

Yannis Papadopoulos, *Démocratie directe*, Economica, Paris, 1998.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

L'armée n'est pas bonne à tout faire

Comment assurer la sécurité des organisations internationales et des missions diplomatiques? Armée, police fédérale ou police spéciale?

LE CONSEIL FÉDÉRAL n'a pas hésité: à la demande des cantons de Berne et Genève, des troupes se voient confier la garde des missions diplomatiques et des organisations internationales dans ces deux villes. Réaction excessive ou prudence justifiée?

En droit, il n'y a rien à redire. De par la Constitution, la Confédération est en charge de la sécurité et de l'ordre à l'intérieur. Dès lors que des cantons déclarent ne pas être en mesure d'accomplir cette mission, elle ne peut se dérober. En l'espèce, il y va de ses engagements internationaux. D'ailleurs l'ONU a exprimé sa satisfaction. Aux Genevois qui réagissent à la présence de l'armée comme le taureau à la vue de la muleta, il faut rappeler qu'abriter le siège d'organisations internationales oblige.

On peut discuter de la méthode. La mise sur pied de l'armée ne confère-t-elle pas un caractère inutilement dra-

matique à une situation de tension potentielle? La question est légitime mais académique. Car si les forces de l'ordre locales ne suffisent pas à la tâche, la Confédération n'a d'autre recours que l'armée.

Échec des polices fédérales

En effet, les deux tentatives de créer un corps fédéral spécialisé ont échoué. En 1970, la *police mobile intercantonale*, un corps de 600 hommes mis à disposition du Conseil fédéral par les cantons, n'a pu voir le jour. Un référendum genevois a empêché le canton d'adhérer au concordat, alors même que Genève en était l'initiatrice. En 1978, la gauche et la droite fédéraliste mettent en échec le projet de *police fédérale de sécurité* par voie référendaire. Dans les deux cas, la mission de maintien de l'ordre impartie à ces corps de

police a fait craindre pour les libertés publiques.

Reste que l'engagement de l'armée de milice sur le terrain de la sécurité intérieure se révèle problématique. Ni la formation reçue ni les équipements ne paraissent adéquats. Pas plus que la répartition des tâches entre policiers et militaires – les premiers au front, les seconds dans un rôle de gardiens passifs –, dans un contexte de violences imprévisibles.

À tâche particulière, réponse adaptée. À la suite des actions terroristes des années 70, les aéroports se sont dotés d'une police spéciale. Pourquoi ne pas répondre de la même manière au besoin de protection des missions diplomatiques et des organisations internationales? Le problème ne concerne que Berne et Genève; il ne justifie donc pas la création d'un corps fédéral, ni une mission qui déborde le cadre strict de la protection. jd

NIVEAUX DE FORMATION EN SUISSE

Du Léman à la Limmat

LES DIFFÉRENCES DE niveaux de formation entre Romands et Alémaniques sont assez connues. Elles sont confirmées une fois de plus par l'étude sur le capital humain de l'Office fédéral de la statistique, datant de 1998. Tout d'abord, les Alémaniques sont plus nombreux que les Romands (82% contre 77%) à posséder une formation allant au-delà de la scolarité obligatoire. Ajoutons que 53% des Alémaniques ont suivi une formation professionnelle (apprentissage, en majorité); ce chiffre tombe à 46% en Suisse romande.

Ces résultats se comprennent très bien si l'on analyse la différence dans la structure économique des deux régions. Nos compatriotes d'Outre-Sarine ont une industrie importante, grosse consommatrice d'apprentissage traditionnel. Le monde de l'industrie permet sans doute aussi d'intégrer davantage de personnes de talent et de

qualification modeste, alors qu'en Suisse romande, le CFC d'employé de banque ou d'employé de commerce constitue la voie royale et que les métiers manuels sont moins valorisés. La différence est encore plus marquante pour ce que les statisticiens appellent les formations professionnelles non universitaires, par exemple les écoles techniques. Celles-ci sont fréquentées par 14% des Alémaniques contre 10% des Romands.

La situation s'inverse pour les diplômes universitaires: 13% des Romands de 25 à 64 ans ont un diplôme d'une grande école contre seulement 9% des Alémaniques. Une comparaison par canton permet toutefois de nuancer ce constat. On trouve le nombre moyen le plus élevé d'années de formation post-obligatoire dans les cantons de Genève, Zurich, Bâle et Vaud. Il existe un effet ville: les citadins suivent des formations plus longues. Comme toujours en Suisse, la

réalité ne se réduit pas à des oppositions entre régions linguistiques, même s'il existe une valorisation plus importante du modèle de formation universitaire dans les cantons romands. L'économie très tertiaisée des bords du Léman (banque, assurances, hautes écoles, multinationales...) est évidemment une très forte dévoreuse d'universitaires. jg

Médias

LE NUMÉRO DE janvier de *NZZ Folio*, consacré au commerce du sexe, (DP 1376) a eu des conséquences très désagréables pour deux des entrepreneurs cités. Victimes d'une dénonciation ils ont été mis en examen. Ils supposent être victimes de jaloux, selon le *Blick*. cfp

Les deux manteaux

Selon une étude récente de l'Institut de l'entreprise de l'Université de Neuchâtel, la vie des biens de consommation est de plus en plus courte dans les pays à hauts revenus. Depuis les années 80, par exemple, on estime que votre veste d'hiver vous durera de deux à cinq ans, selon votre sexe, les femmes changeant plus souvent que les hommes.

AU DÉPART, LES deux manteaux n'auraient jamais dû se rencontrer. Puis, dans un de ces télescopes dont la mémoire a le secret, ils se sont associés pour ne plus se lâcher. Leur histoire commune débute par un échange. Appropriation délibérée ou simple inattention, l'effet reste le même: dès qu'on le perd, un objet devient sujet, et un accessoire, l'essentiel.

Le premier appartient à C, jeune époux et père, domicilié dans la campagne fribourgeoise. Il se retrouve mardi passé sur les hauts de Lausanne, suspendu à côté de ses semblables dans un vestiaire de l'entreprise L. Imprudemment, C lui a confié la garde de ses clés d'auto. Le soir venu, fatigué par trois heures de travail supplémentaires, C décroche le seul manteau restant d'une main distraite, l'enfile et se hâte vers le parking. Devant sa voiture, ses doigts glissent sur le rabat de la poche droite sans y trouver la moindre ouverture. C insiste, s'acharne, s'énerve, puis réalise qu'il s'est trompé et qu'il a emprunté le manteau d'un autre. Malheureusement, remonté à son étage, force lui est de constater que les patères sont vides. Après une ronde infructueuse dans les locaux déserts, C échafaude mille hypothèses et n'en retient qu'une. L'auteur de la méprise ne peut être que D, son voisin de bureau. C empoigne son téléphone, appelle son collègue et tombe sur sa compagne: moi.

L'angoisse de C est perceptible. Je lui annonce la mauvaise nouvelle avec ménagement. D est sorti et ne rentrera vraisemblablement pas avant minuit.

- Il a dû confondre, il était pressé, dit C.

- Impossible, il se serait rendu compte. C'est son vieux manteau, presque qu'une seconde peau.

- Vous pourriez me le décrire?

- Évidemment. Gris souris, 70% laine, doublure antracite, coupe raglan, taille 54, poche intérieure avec fermeture éclair. Le vôtre est comment?

- Était, vous voulez dire... Le mien «mien»? Difficile.

- Au fond, pour vous, les jeunes, tous les manteaux se ressemblent. On les achète n'importe où, pas cher, on en change, on les perd, on s'en fiche. Si au moins vous vous rappelez sa couleur...

- Bleu marine, je crois. Ou noir, peut-être. Avec des poils de chat partout, et ma clé de bagnole. Et pas de poches cousues, ça, j'en suis sûr.

- Bref, vous êtes incapable d'en donner un signalé précis.

- Je le connaissais à peine, vous savez!

C'est à ce moment que le deuxième manteau a jailli des limbes de mon cerveau. Celui de mes seize ans, une splendeur. Je l'avais tellement désiré, ce duffle-coat des vedettes de la Nouvelle Vague, que je l'aurais reconnu les yeux fermés. En vitrine à mi-août déjà, il transfigurait le mannequin démodé d'un magasin de confection de Neuchâtel. Trop cher pour la bourse parentale. À l'époque, chaque dépense était un investissement. Et dès l'enfance, les essayages saisonniers confinaient au supplice. L'achat des chaussures n'était supportable que par les multiples compensations qu'offrait le magasin: «sugus» à volonté, ballons publicitaires au bout de leur ficelle, toboggan intérieur et la fameuse machine «à voir si tu touches le bout» dont j'usais et abusais, cassant les pieds des vendeuses en irradiant les miens.

Le choix du manteau d'hiver était une affaire autrement plus sérieuse. L'oiseau était rare et sa chasse épuisante. Censé répondre à plusieurs critères à la fois, il devait être de coupe classique, chaud, inusable, extensible et assez neutre sexuellement pour être transmissible aux cadets en temps voulu. Ma mère, consommatrice éclairée, se méfiait des défauts de la chose. Elle contrôlait les candidats dans le moindre détail. Soupesant le drap de laine, le froissant à dessein pour en éprouver l'élasticité, elle retournait les manches, tirait sur les coutures et vérifiait les boutons sous les sourires pincés du personnel rassemblé. Mon statut d'ainée ne me pesait jamais au-

tant que lors de ces cérémonies. S'il me préservait du *second hand*, il me condamnait sans sursis au rôle officiel de conservatrice du bien commun. Un accroc au tissu, une tache, un oubli, pire, une perte et mes frères et sœurs couraient nus dans la tempête glaciale d'un hiver interminable.

Mon duffle-coat fut un rite de passage. De grande fille, je devins jeune femme par sa grâce et celle de ma grand-mère dont l'aide sonnante et trébuchante avait fléchi ma mère. C'est ainsi que fin septembre, le samedi matin de mes seize ans, le duffle-coat abandonnait sa devanture pour mon armoire. Bouillote en octobre, duvet en novembre, couette en décembre, il ne me quitta plus d'une semelle. Vint janvier et mes premières passions, mes premières sorties. Bravant les interdictions, courbant les cours, je l'entraînai à refaire le monde dans les cafés de la ville. Puis, un soir de février, amoureuse jusqu'à la trahison, je le laissai sans surveillance dans une garde-robe inconnue. Il ne s'en remit pas et disparut de ma vie, remplacé par une improbable pelure que mes parents unanimes m'obligèrent à porter jusqu'en mai.

- Madame Rivier, vous êtes toujours là?

- Pardonnez-moi. Et le troisième manteau, le substitut, celui que vous avez sous les yeux, il est comment, lui?

- Bleu, bleu assez foncé. Trop étroit, les manches beaucoup trop courtes pour moi. À le regarder de plus près, on dirait même un manteau de femme.

- Vous voyez... Mais, attendez, je crois que j'entends l'ascenseur. Oui, c'est bien D, vous avez de la chance. Je vous le passe, et vous serez fixé.

Largué par les chemins de fer, crevé, déboussolé, C a fini par venir dormir à la maison. Le lendemain après-midi, au bureau, miracle, le premier manteau avait réinvesti son vestiaire. Dans ses poches grandes ouvertes, pas un mot d'explication, pas une excuse. Juste les clés de voiture et un mouchoir en papier.

Anne Rivier